

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission des
Outils d'Evaluations du tronc commun**

A.Gt. 01-06-2023

M.B. 20-10-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, les articles 1.4.4-4 et 1.4.4-5 ;

Considérant les propositions du Conseil général de l'enseignement fondamental, du Conseil général de l'enseignement secondaire, des Inspecteurs généraux et de l'Administrateur général ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1er. - La Commission des Outils d'Evaluation du tronc commun est composée :

1° de huit membres désignés sur proposition du Conseil général de l'enseignement fondamental :

- Alain LORAND ;
- Benoit DEPUIS ;
- Hélène GUTT ;
- Catherine LACAVE ;
- Mylène GOTTEAUX ;
- Marie-Noëlle MEERSSEMAN ;
- Valérie RENSON ;
- Isabelle DEMARCHE ;

2° de huit membres désignés sur proposition du Conseil général de l'enseignement secondaire :

- Catherine LACAVE ;
- Michèle BRAIPSON ;
- Audrey BEAULEN ;

- Julien ESPOSITO ;
- Pascal CORNEZ ;
- Sibille DEMIDDELEER ;
- Pascale PRIGNON ;
- Céline DEMOUSTIER ;

3° de trois représentants du Service général de l'Inspection désignés sur proposition des Inspecteurs généraux :

- Jean-Luc CORNIA ;
- Patrick MARESCHAL ;
- Mercedes VERCOUTER ;

4° d'un délégué de l'Administration générale de l'Enseignement désigné sur proposition de l'Administrateur général : Catherine SMITS.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er juin 2023.

Article 3. - Le Ministre qui a l'éducation dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 1er juin 2023.

Le Ministre-Président,
P.-Y. JEHOLET
La Ministre de l'Education,
C. DESIR